

Publiée le 7/09/2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20230831-2023\_114-DE

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un août à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
24.08.2023  
Date d'affichage  
24.08.2023

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	32
Titulaires	32
Suppléants	0
Pouvoirs	3
<b>Votants</b>	<b>35</b>
19h17 Arrivée titulaire	+2
Pouvoirs	+1
<b>Votants</b>	<b>38</b>
<b>Quorum</b>	<b>20</b>

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO (arrivée à 19h17), MM. Stéphane CASTEL (arrivée à 19h17), Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Thomas LEROY (pouvoir à Marianne TURPIN), Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO).

Secrétaire de séance : Mme de GIBON

**Délibération n° 2023 / 114**

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Décision modificative n°12 : membres des commissions thématiques**

Il convient de prendre une décision modificative actant des changements de membres dans des commissions thématiques, notamment suite au renouvellement intégral des élus argençais.

Vu le CGCT, et notamment les articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1,

Considérant que le conseil communautaire a prévu la participation de conseillers municipaux des communes membres selon les modalités déterminées dans le règlement intérieur,

Considérant qu'un conseiller membre d'une commission peut, en cas d'empêchement, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Proclame, les conseillers communautaires et conseillers municipaux suivants élus membres de la commission :

**« Développement économique » :**

➤ Jacques-Yves OUIN, Eric LEFEBVRE, Dominique DELIVET

**« Finances » :**

➤ Jacques-Yves OUIN, Lydie MAIGRET, Dominique DELIVET

**« Travaux et voies » :**

➤ Thomas LEROY, Sophie de GIBON

**« Réseaux » :**

- Gilbert GEMY, Sophie de GIBON

**« Aménagement de l'espace » :**

- Lydie MAIGRET, Delphine VAUGEOIS, Alexandre PIGEONNIER, Dominique DELIVET

**« Services au public » :**

- Stéphanie SALERNO, Brigitte FIQUET-ASSIRATI

**« Complexe aquatique et forme » :**

- Virginie COHIER, Richard MARTIN, Sophie de GIBON
- Retrait d'Alexandre PIGEONNIER

**« Tourisme, culture, patrimoine et animation communautaire » :**

- Florence GUERIN, Eric LEFEBVRE, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Sophie de GIBON

**« Transition énergétique et milieux naturels » :**

- Thomas LEROY, Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Sophie de GIBON

**« Transports et politique vélo » :**

- Stéphanie SALERNO, Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Sophie de GIBON

**« Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :**

- Marie-Françoise ISABEL, Dominique DELIVET, Magali LONCLE, Sophie de GIBON
- Sophie PALLU en remplacement d'Alexandre PIGEONNIER

**« Création d'un nouveau siège administratif communautaire » :**

- Jacques-Yves OUIN, Dominique DELIVET, Marie-Françoise ISABEL

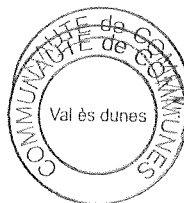
Plusieurs élus indiquent toujours souhaiter avoir un compte rendu des commissions thématiques.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Sophie de GIBON



Le Président,  
Philippe PESQUEREL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*